

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

24 FEV. 2025



MOTO-CLUB: Artense Moto Club
E-MAIL: fredpapon63@gmail.com
TÉLÉPHONE: 0674205634
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Louis Papon

N° D'ÉPREUVE FFM: 527
DATE: 20 Juillet 2025
LIEU: Saint-Genès-Champespe

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Papon Frédéric	Licence : 051874
Président du Jury ou Arbitre*	Jourdan Robert	Licence : 013649
Membre du Jury	Vergne Noémie	Licence : 418029
Membre du Jury	Astorino Aldo	Licence : 317753
Commissaire technique responsable	Dufal Pierre-Jean	Licence : 150102
Responsable du chronométrage	Breuil Stéphanie	Licence : 351401

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Espoir 50	6 ans	8 ans	50 cc	25 €
Espoir 65	7 ans	11 ans	65 cc	45 €
Espoir 85	9 ans	15 ans	85 cc	45 €
Espoir 125	13 ans		125 2T	55 €
Open ' 125/11x1/11x2 Vétérans	15 ans		125 2T à 650 4T	55 €

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dr Planche Pauline		
Nombre de secouristes	4 + 1 véhicule de secours	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Issoire ou Clermont	Temps de trajet (en min)	40 - 60

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Terrain de Motocross des Vergnes	Longueur du circuit	1300m
Adresse	63 850 Saint-Genès-Champespe	Largeur minimum de la piste	5m
		Largeur de la grille	30m
		Longueur de la ligne droite de départ	100m
		Nombre d'OCP*	13
		<small>*Officiels Commissaires de Piste</small>	

CAPACITÉ MOTO :
 Pendant les essais : 40
 En manche : 40

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
 Pendant les essais : ...
 En manche : ...

- Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 22.02.2025

VISA DE LA LIGUE

DATE: 27 FEV. 2025

LIGUE MOTOCYCLISTE
 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
 Z.A. C 18 Chemin de l'Île Neuve
 26690 LA ROCHE DE GLUN
 Tél : 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE:
 NUMÉRO:

ARTENSE MOTO CLUB

HORAIRES DU 20 JUILLET 2025

SAMEDI 19/07/2025

CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUES 15H30 A 19H00.

DIMANCHE 20/07/2025

CONTROLE ADMINITRATIF ET TECHNIQUES 7H A 8H.

8H00	ESSAIS LIBRE - Open Grp B	10min.
8H20	ESSAIS LIBRE - Open Grp A	10min.
8H40	ESSAIS LIBRE - Espoir 125	10min.
9H00	ESSAIS LIBRE - Espoir 85	10min.
9H20	ESSAIS LIBRE - Espoir 65	10min.
9H40	ESSAIS LIBRE - Espoir 50	10min.

9H50 PAUSE

10H10	ESSAIS CHRONO - Open Grp B	15min.
10H30	ESSAIS CHRONO Open Grp A	15min.
10H50	ESSAIS CHRONO Espoir 125	15min.
11H10	ESSAIS CHRONO Espoir 85	15min.
11H30	ESSAIS CHRONO Espoir 65	10min.
11H45	ESSAIS CHRONO Espoir 50	10min.

12H00 PAUSE

13H15	1ère MANCHE Open Grp B	15min+1T.
13H40	1ère MANCHE 50cc	8min+1T.
14H00	1ère MANCHE 65cc	12min+1T.
14H20	1ère MANCHE 85cc	15min+1T.
14H45	1ere MANCHE 125cc	15min+1T.
15H10	1ere MANCHE Open Grp A	15min+1T.

15H30 PAUSE

15H50	2eme MANCHE Open Grp B	15min+1T.
16H15	2eme MANCHE 50cc.	8min+1T.
16H35	2eme MANCHE 65cc	12min+1T.
16H55	2eme MANCHE 85cc	15min+1T.
17H20	2eme MANCHE 125cc	15min+1T.
17H45	2eme MANCHE Open Grp A	15min+1T.